



Conseil de développement du territoire du Grand Clermont

Appel à volontaires - Règlement

Contexte

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est actif depuis mai 2022. Il est actuellement composé de 43 membres. L'objectif est de compléter cet effectif avec 45 nouveaux membres. Dans ce contexte, un appel à volontaires est lancé.

Calendrier de l'appel à volontaires

L'appel à volontaires est ouvert du lundi 4 décembre au mardi 30 janvier minuit.

Critères pour répondre à l'appel à volontaires

- Avoir 18 ans et plus
- Vivre et/ou étudier et/ou travailler et/ou être impliqué bénévolement sur le territoire du Grand Clermont
- Ne pas avoir de mandat électoral (y compris à l'échelon municipal)
- Ne pas être agent de l'un des EPCI membres du Grand Clermont
- Avoir un intérêt pour le bien commun
- Avoir une capacité d'écoute et d'échanges respectueux
- Pouvoir mobiliser du temps (une réunion de 3h par mois en soirée)

Tirage au sort parmi les volontaires

En cas de réponses trop nombreuses (>45), un tirage au sort sera effectué pour retenir les 45 personnes qui feront partie du Conseil de développement.

Critères du tirage au sort si plus de 45 réponses

Afin d'assurer une diversité des profils, ce tirage au sort prendra en compte les critères suivants :

- L'âge
- Le genre
- Le territoire

Par ailleurs, afin d'éviter une sur-représentation de membres issus d'une même structure, le tirage au sort suivra également cette règle :

Seules deux personnes maximum d'une même structure pourront faire partie des 45 membres intégrant le Conseil de développement. Si trois personnes ou plus, issues de la même structure, sont tirées au sort, un nouveau tirage au sort parmi ces trois personnes sera effectué pour en retenir deux.